



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260922-260922_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 30/09/2026



DELIBERATION N° 260922_005

OBJET : SPORT : CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT DEUX SEPTEMBRE à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Nombre de Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

(Dont 6 pouvoirs)

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Marie-Christine BERTHOLLET - Ludovic PADUANO - Christine MONTAGNY - Pierre THOLLY - Maryvonne MOUNIER - Hervé LASSABLIÈRE - Emmanuelle NEEL - Pascal BADOIT - Aline CIZERON - David BOURKAIB - Estelle JOUBERT - Magali BOURKAIB - Julien SAUVIGNET - Mickaël HATRON - Maxime PEILLER - Caroline BADOL - Fleurine CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Jean-Louis BEYRON à Michel NEEL - Annie CHAPUIS à Jeanine RONGERE - Christiane BRUYAT à Marie-Christine BERTHOLLET - Michel FAURE à Hervé LASSABLIÈRE - Isabelle POULARD à Emmanuelle NEEL - Laurent BOURRIN à Pierre THOLLY.

Absents excusés : Christian FAYOLLE - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND.

Secrétaire élu pour la session : Pierre THOLLY

Il est présenté à l'assemblée la convention type d'utilisation des équipements sportifs par les associations extérieures. Cette convention sera rédigée pour chaque association utilisatrice. Elle mentionne le paiement de la contribution énergie ainsi que la participation au renouvellement du matériel.

Les associations suivantes seront destinataires d'une convention : l'APSA Aveize, l'IME Maison d'Aix et Forez et la MJC de Saint-Martin-en-Haut.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :
A 26 voix pour et 0 contre

- **APPROUVE** la convention d'utilisation des équipements sportifs par les associations extérieures ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Pierre THOLLY